

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2017

Présents : M. Philippe ESSERTEL, Mme Maryse DURIS, M Philippe ROLLAND, Mme Anne-Marie GIRAUDIAS, M. Guy REGEFFE, M. MACQUET Philippe, Mme Sylvie GOUTTEFANGEAS, M Pascal BARRIER, Mme Françoise LUGNIER, Mme Evelyne GRENIER, M. Alain GENON.

Absents excusés : Mme Germaine RONDEL, M. Jean-Maxence DEMONCHY, Mme Nadine CHAFFAL. M Ludovic BOURG.

Secrétaire de séance : Madame GOUTTEFANGEAS Sylvie

1. Instruction d'urbanisme :
Les autorisations du droit des sols seront désormais instruites par la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) même si compte tenu du volume l'intervention du SIEL sera toujours nécessaire.
La convention signée avec le SIEL est annulée et une nouvelle convention sera signée avec la CALF.
2. Le Conseil Municipal approuve les rapports du Syndicat des eaux de la Bombarde, du Syndicat intercommunal des eaux de Leigneux-La Fabrique et de l'assainissement de la Commune.
3. La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde est approuvée.
4. Le Conseil Municipal approuve le choix du bureau d'étude REALITE pour l'aménagement de la traversée de la Fabrique. Le concours de la CALF est sollicité.
5. Le Conseil Municipal adopte les subventions municipales.
6. Modification des statuts de la CALF.
Après avoir pris connaissance des statuts qui prévoient en particulier de nombreuses prises de compétences par la CALF et par conséquent de nombreux transferts de la Commune vers la CALF (voirie, assainissement, éclairage public...), le Conseil Municipal s'inquiète quant à l'avenir de la commune si les communes ont de moins en moins de choses à faire. Soulignant la qualité du travail réalisé par les services de la CALF et la volonté de poursuivre le travail réalisé en commun, le conseil municipal décide de ne pas approuver les nouveaux statuts et de ne pas prendre position contre non plus.
7. Programme voirie 2017 :
Le Conseil Municipal approuve le marché avec l'entreprise COLAS et décide d'approuver un avenant pour effectuer davantage de travaux, ainsi seront réalisés les chemins neuf, de Chapey et de la Treille. Ce programme bénéficie de l'aide du conseil départemental. Des travaux de mise en place de tuyaux et d'élargissement ont été réalisés à la Treille afin de collecter l'eau pluviale et de faciliter la circulation.
8. Ecole :
La rentrée a été difficile au niveau du RPI car l'état a décidé d'annuler les contrats aidés. Les élus des trois communes se sont réunis pour solliciter Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, et Madame Messieurs les Sénateurs afin que le RPI des trois communes conserve trois contrats aidés.

9. Le Conseil Municipal décide de participer à un groupement de commande pour l'électricité avec le SIEL. Une convention est acceptée.
10. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la compétence maintenance de l'éclairage public avec le SIEL.
11. Restaurant multiservice :
Un point est fait au niveau des travaux réalisés dans les chambres et pour la création de la brasserie. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental pour l'espace multiservice. Ces travaux sont financés par la commune et l'exploitant.
12. Dans le cadre des élections sénatoriales, les élus ont rencontré les candidats.
13. Une nouvelle campagne de stérilisation pour les chats sans propriétaires est engagée avec le concours de l'association 30 millions d'amis.
14. Adressage :
Lors des réunions de travail, les élus ont attribué des noms aux différentes rues et routes de la commune. Prochainement, un numéro sera attribué à chaque maison. Il convient de noter que pour les noms de rue, il a été conservé et utilisé des noms de lieu-dit ou simple afin de permettre à chacun d'identifier rapidement le lieu.
15. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour avancement de grade. Le Conseil Municipal sollicite l'avis du Centre de gestion de la Loire pour la création de ce poste. Compte tenu des décisions successives de Monsieur le Maire d'Ailleux qui impactent les finances communales et dans un souci d'équité entre les deux communes, il est demandé au comité technique de préconiser un accord entre les communes d'Ailleux et Saint-Sixte visant à mutualiser le temps de travail de ce poste et permettant de passer ce poste d'une durée hebdomadaire de 12h à 8h pour la Commune de Saint-Sixte en augmentant la durée hebdomadaire de 4 heures à Ailleux.
16. Fibre optique :
De nombreuses réunions ont été réalisées dans la perspective de l'arrivée de la fibre optique. Prochainement des travaux vont commencer sur les secteurs de la Fabrique, Porte et Varennes.
17. Maison des associations :
Une société de nettoyage a été sollicitée pour permettre l'utilisation des salles. Les clés ont été remises aux Présidents des associations qui l'utiliseront régulièrement. Une réunion est programmée afin d'établir un règlement pour l'utilisation de la salle polyvalente. Un petit réfrigérateur est acheté afin de permettre aux utilisateurs de pouvoir rafraîchir quelques boissons ou pâtisseries lors de l'organisation de réunions.
18. Aboiement des chiens :
Des rappels seront faits afin que les propriétaires de chiens veillent à empêcher les chiens d'aboyer afin de ne pas troubler la vie du voisinage.
19. Le voyage pour les aînés aura pour destination Clermont Ferrand.
20. TL7 propose de tourner une émission de 7 minutes pour présenter la commune.

21. Afin de faire bénéficier les clients qui décident de souscrire une mutuelle auprès d'AXA d'un tarif privilégié, le Conseil Municipal donne son accord pour la proposition de mutuelle communale. Toutefois chaque habitant reste libre de ses choix et la commune n'incite en aucun cas à privilégier cette assurance au détriment d'une autre.
22. Le Conseil Municipal étudie la création d'une marche avec l'association de marche de la commune et le CCAS.
23. Une décision modificative du budget est acceptée afin de procéder à l'acquisition de l'abri de bus de Limes.
24. Diverses questions relatives à la voirie sont abordées : fossé de Salomon, radar pédagogique à Varennes, vitesse excessive entre le bourg de Saint-Sixte et Boën.
25. Les habitants du bourg et alentours seront consultés suite à une demande d'installation d'une antenne dans le périmètre immédiat du bourg.